

## Consultation citoyenne : Grenoble 4 octobre 2018

### Rapport de restitution

# FORMULAIRE DE RESTITUTION D'ACTIVITE

## ORGANISATEUR DE L'ACTIVITE

Nom : Gonnet

Prénom : Philippe

Adresse : c/o Ecole de la Paix, 5 rue Federico Garcia-Lorca, 38100 Grenoble

Email : philippe.gonnet.presse@wanadoo.fr

N° de téléphone : 06 81 07 48 24

Raison sociale : Mouvement Européen section Isère

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Intitulé de l'activité :** Consultation citoyenne – Prospérité et emploi en Europe

**Description de l'activité :** Consultation articulée autour de 3 ateliers (cf thèmes abordés)

10 min : Sondage du public sur les questions liées aux thématiques abordées. L'objectif est la consultation individuelle de chaque participant. Les résultats de ce sondage seront intégrés dans la discussion en plénière (30 dernières minutes de la consultation).

10 min : Intervention par Philippe Gonnet

1h30 : Travail en 3 ateliers sur les thématiques sélectionnées

Chaque atelier est organisé autour de 3 temps :

10 min : intervention de l'expert sélectionné sur le sujet traité

40 min : discussion sur la question traitée en suivant la trame (état des lieux, compétences de l'UE, enjeux)

40 min : formulation des propositions

1h : Plénière générale articulée entre les temps de restitution par groupe où chaque atelier présente ses propositions (10 min pour chaque atelier) et le débat général (30 min) dédié à la restitution des résultats du sondage individuel.

**Date et heure :** le 04 octobre 2018, 15-18h

**Lieu :** Maison de l'International, 1 rue Hector Berlioz, 38000 Grenoble

**Nombre de participants :** 40

**Catégorie de public présent :** Membres ou sympathisants de l'UPEG et du Mouvement Européen Isère, étudiants Sciences Po Grenoble et de la Faculté de droit de Grenoble,

**Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimé :**

- Philippe Gonnet, Journaliste, Président du Mouvement Européen Isère
- Fanny Coulomb, Maître de conférences d'économie, IEP de Grenoble
- Mathieu Tupin, Directeur, DGA cohésion sociale et urbaine, Direction insertion et emploi à Grenoble Alpes Métropole
- Marielle Picq, Maître de conférences en droit privé à l'UGA

## SYNTHESE DE L'ACTIVITE

### Thèmes évoqués (un atelier par thème)

- L'UE peut-elle résoudre le problème du chômage (délocalisations, politiques de l'emploi, politique industrielle, formation professionnelle) ?
- L'UE peut-elle renforcer la protection sociale (conditions de travail, dumping social, convergence sociale)?
- L'UE, vers plus de justice sociale (lutte contre les inégalités, disparation des classes moyennes, lutte contre la pauvreté) ?

### Atelier 1 : L'UE peut-elle résoudre le problème du chômage ?

#### Questions / attentes / problèmes soulevés

Le groupe fait notamment le constat suivant :

- Nous vivons dans un monde en transition : transition écologique, transition robotique, transition technologique
- Les pays membres ont des traditions économiques différentes : libérale – keynésienne et cela a des conséquences différentes sur les droits sociaux, économiques et sur la désindustrialisation
- Les dangers pour l'Europe sont nombreux, des acteurs essentiels doivent être pris en considération comme les GAFAM

#### Pistes de propositions formulées

- Harmonisation du droit du travail et du droit fiscal. Etre mieux protégé face aux multinationales,
- Veiller au respect des règles européennes sur les travailleurs détachés
- Adopter un Plan européen sur l'innovation comme il y en a eu pour la recherche depuis les années 60 avec l'obligation pour les Etats membres de participer à la recherche collective.
- Européaniser les plans d'innovation.
- Reconnaissance européenne de l'ensemble des diplômes (Bac, DUT), Encourager l'apprentissage européen. Coopération des systèmes éducatifs européens.
- Projet de Transition énergétique au niveau européen : cela crée des emplois
- Considérer la nature comme sujet de droit pour renforcer la protection de la nature et ses composantes
- Réfléchir sur le long terme sur toutes les conséquences de la robotique

### Atelier 2 : L'UE peut-elle renforcer la protection sociale?

#### Questions / attentes / problèmes soulevés

Après un rappel rapide de la définition de l'Europe sociale, du fonds social européen et de la directive des travailleurs détachés, le groupe pose surtout la question des compétences de l'UE :

- L'UE n'est pas compétente sur tous les sujets, notamment elle n'a pas de compétence en matière de rémunérations (montants), de droit de grève et de conflits collectifs.
- Tous les autres domaines peuvent faire l'objet d'une réglementation par l'UE : à l'unanimité ou à la majorité qualifiée (directive bien souvent) Plusieurs thèmes emblématiques doivent être travaillés : égalité H/F, non-discrimination, CDD, maintien des droits des travailleurs en cas de transfert, congés maternité, travail à temps partiel, travail de nuit, travailleurs détachés
- Le but devrait être l'harmonisation (pas forcément l'unification) : rapprochement des législations dans le sens du progrès des droits des travailleurs, mécanisme de coordinations, règles mettant du lien entre des systèmes nationaux (ex : coordination des régimes de sécurité sociale)
- Selon des écrits économiques, la stabilité de la zone euro serait favorisée par une Europe sociale plus harmonisée. L'enjeu considérable est considérable

## Pistes de propositions formulées

- Création d'un « système social européen » à l'image d'un serpent social (question du salaire et du chômage) avec au cœur du système : harmonisation du salaire minimum avec l'instauration d'un SMIC européen. Chaque Etat doit avoir un SMIC, et c'est à lui d'en fixer le montant => symbole fort basé sur le principe de solidarité qu'il est nécessaire de rappeler (création nécessaire d'un plancher avec une mesure incontournable socialement et humainement)
- Formation professionnelle : harmonisation nécessaire, droit à la formation avec la création d'un compte personnel d'activité européen qui ne soit pas rattaché à un Etat. Des droits rattachés à la personne et non pas au lieu de travail compte tenu des changements de lieu et d'entreprises en Europe
- Apport économique : renforcement nécessaire des clauses commerciales pour exiger des partenaires qu'ils aient un socle social correspondant au notre avec une conscience éthique et une conscience sociale
- Recensement et traçabilité du droit de l'Union en faveur des droits des salariés, mieux suivre les transpositions des directives au niveau national et en matérialiser leurs existences. Ecrire le récit de l'Europe sociale. Problème en cause ici : utilisation de la directive au niveau européen, sa transposition obligatoire en droit national par la loi, sa perte de la traçabilité

### Remarque plus générale :

- Nécessité de plus de transparence au Conseil européen dans les délibérations (peut être qu'une proposition est possible sur ce point...)

## Atelier 3 : L'UE, vers plus de justice sociale ?

### Questions / attentes / problèmes soulevés

L'état des lieux montre notamment

- A l'échelle mondiale, le bloc européen est tout de même le bloc géographique qui offre le plus de justice sociale et de la manière la plus homogène
- Mais il y a néanmoins de forts degrés d'inégalité d'un pays à l'autre (certains pays, tel que le Danemark ont un taux de chômage de 3 ou 4%, tandis que d'autres, tel que la Grèce, peuvent atteindre de 18 à 25%) ; mais aussi au sein de la sphère infranationale (fortes inégalités entre les régions, les communes, les individus ...).
- La contribution des fonds structurels ne représente que 2,07% des budgets des Etats membres dépensés sur des questions sociales. Mais cette faible proportion est en phase avec le peu de compétences que l'UE a en la matière.
- 8 européens sur 10 mentionnent la justice sociale, le chômage et l'immigration comme les gros enjeux de l'Europe, mais disent aussi que ces enjeux relèvent des Etats
- Ce n'est pas l'UE qui détient les compétences sur le social, ce sont les Etats membres. Transférer le social au niveau européen nécessiterait d'augmenter le budget européen, et donc de lui permettre de lever des impôts (probabilité très faible à court terme)

## Pistes de propositions formulées

- Rendre les contrôles de l'utilisation et de l'attribution des fonds européens plus orientés vers l'efficacité et la pertinence des actions contrôlées que vers des détails purement administratifs
- Organiser de meilleures plateformes d'échanges entre agents de terrains et les décideurs de l'UE sans passer par le pouvoir central des états-membres.
- Introduire un processus institutionnel pour favoriser la participation d'acteurs locaux / régionaux dans le processus interne décisionnel
- Avoir une partie variable dans le budget européen qui n'est pas fixée sur un horizon de 7ans et permet de mieux gérer des situations non prévues initialement
- Réorientation du budget PAC en faveur des petites exploitations et des paysans en vraie difficulté
- Organiser des projets pilotes pour tester le « revenu universel »
- Égalité Homme/Femme : instaurer la parité dans les institutions européennes pour donner le bon exemple
- Réalisation par l'UE de ses propres enquêtes et études sur les divers systèmes éducatifs (primaires, secondaires, supérieur) pour aider les pays à se situer les uns par rapport aux autres et informer les citoyens.

## FACULTATIF

### Commentaires sur le déroulé de la Consultation (faits marquants ou propos à retenir) :

Cette consultation sur la prospérité et l'emploi semble être un sujet assez technique et soulève de nombreuses questions assez pointues quant aux réglementations, compétences de l'UE etc

Néanmoins chaque groupe a pu formuler de nombreuses propositions concrètes.